



Référence: BC/OLC/72.1-6/4063-11

CONFIRMATION: de la 4^{ème} Réunion des Experts Gouvernementaux, et

AJOURNEMENT: de la Réunion des Ministres de Justice/des Procureurs Généraux ou autres Ministres compétents

La Commission de l'Union Africaine (UA) présente ses compliments aux Ministères des Affaires Etrangères/ Relations Extérieures des Etats membres et a l'honneur de se référer à sa précédente Note Verbale BC/OLC/72.1-6.1/3988.11 du 10 février 2011 relative à la 4^{ème} Réunion des Experts Gouvernementaux sur la Transformation de la Commission de l'Union Africaine en Autorité de l'Union Africaine suivie par la Réunion des Ministres de la Justice/des Procureurs Généraux ou autres Ministres compétents initialement prévues du 14 au 18 mars 2011 et du 21 au 22 mars 2011 au siège de l'Union Africaine, à Addis Abeba (Ethiopie) respectivement.

La Commission souhaite informer les Ministères que certains Etats membres lui ont indiquée que le temps alloué aux Experts ne sera pas suffisant pour leur permettre d'examiner tous les instruments juridiques.

En raison de l'importance et de la complexité des questions juridiques qui seront examinées par les Experts Gouvernementaux, la Commission a l'honneur d'informer les Ministères que la 4^{ème} Réunion des Experts Gouvernementaux sur la Transformation de la Commission de l'Union Africaine en Autorité de l'Union Africaine sera prolongée pour couvrir aussi la période du 21 au 22 mars 2011, initialement destinée à la Réunion des Ministres de la Justice/des Procureurs Généraux, au siège de l'Union Africaine, à Addis Abeba (Ethiopie).

Par conséquent, la Réunion des Ministres de la Justice/des Procureurs Généraux ou autres Ministres compétents a été différée et se tiendra du 19 au 20 mai 2011, au siège de l'Union Africaine, à Addis Abeba (Ethiopie).

Il convient de rappeler que la Commission a soumis le projet d'ordre du jour, le programme de travail ainsi que les documents de travail relatifs à ces réunions. La Commission transmet ci-joint, la version révisée du projet d'ordre du jour et du projet de programme de travail. En conséquence, la Commission prie les Ministères de bien vouloir ne prendre en considération que la présente version des documents ci-joints.

La Commission de l'Union Africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires Etrangères/Relations Extérieures des Etats membres l'assurance de sa très haute considération. DD

Addis Abeba, le 3 mars 2011

**A : Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures
de tous les Etats membres de l'Union africaine**

**Ampl : Missions permanentes de tous les Etats
membres de l'Union africaine
Addis-Abeba**